



Charte de l'enfant hospitalisé

Un enfant hospitalisé
a le droit d'avoir ses parents
ou leur substitut auprès de lui,
jour et nuit, quel que soit son âge
ou son état

On encourage les parents
à rester auprès de leur enfant
et on leur offre pour cela
toutes les facilités matérielles

On informe les parents
sur les règles de vie
et d'organisation du service
afin qu'ils puissent participer
aux soins de leur enfant

Les enfants et leurs parents reçoivent
une information sur la maladie
et les soins, adaptée à leur âge et
leur compréhension, afin de participer
aux décisions les concernant

Les protocoles de réduction de la
douleur sont adaptés aux enfants
pour tous les soins algiques.
L'évaluation périodique de la douleur
est faite et fait l'objet d'une information
adaptée aux enfants et leur famille

L'équipe soignante assure
la continuité des soins en répondant
aux besoins psychologiques
et émotionnels des enfants
et de leur famille

L'intimité de chaque enfant
doit être respectée

L'enfant doit être traité avec tact
et compréhension
en toute circonstance

